

# Bassin versant « Yonne médian » TRI de l'Auxerrois

-

## Séminaire d'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)

---

**26 septembre 2016**



Saint-Bris le Vineux 27 mai 2016

# Ordre du jour

- Rappel du contexte d'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur le bassin de l'Yonne médian et le territoire à risques importants de l'Auxerrois
- Rappel des objectifs du séminaire
- Présentation des éléments de diagnostic et des thématiques de travail
- Ateliers de travail :
  - Atelier 1 : « Réduire la vulnérabilité des territoires »
  - Atelier 2 : « Agir sur les aléas pour stabiliser puis réduire les coûts des dommages »
  - Atelier 3 : « Réduire les délais de retour à la normale des territoires sinistrés »
  - Atelier 4 : « Développer la culture du risque »

# Déroulement de la journée

- **9h00-9h30** : Accueil
- **9h30-09h40** : Introduction par M. le directeur départemental des territoire
- **9h40-10h15**: Approche générale
- Rappels sur la démarche et présentation de la stratégie locale ;
- **10h15-10h30** : Présentation de la journée – Objectifs et déroulement des ateliers
- **10h45-12h15** : Travail en atelier
- **12h15 – 13h** (plénière) : Présentation des conclusions des premiers ateliers - Débat

## Repas

- **14h00 – 15h30 h** : Travail en atelier
- **15h30-16h00** (plénière) : Présentation des conclusions des seconds ateliers - Débat
- **16h00-16h45** : Consolider la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage : présentation de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation (GEMAPI)
- **16h30 – 17h00** : Conclusion de la journée et présentation de la suite de la démarche

# Rappel du contexte



# Rappel

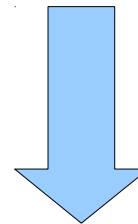
## RISQUE = Aléa(s) X Enjeux



### **Aléa**

Phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée

- Cinétique de l'évènement
- Surface d'expansion
- Hauteur de submersion
- Vitesses d'écoulement
- Durée de submersion
  
- Notion de période de retour



### **Risque**



### **Enjeux**

Personnes, biens, systèmes, ou autres éléments présents dans les zones d'aléa et qui sont ainsi soumis à des pertes potentielles.

# GESTION GLOBALE DES RISQUES D'INONDATION

## PREVENTION

- Connaissance des phénomènes, des aléas et des enjeux
- Surveillance des aléas
- Information préventive des populations / éducation aux risques (culture du risque)
- Prise en compte des risques dans l'aménagement (PPR, documents d'urbanisme, application du droit des sols)
- Mitigation (réduire la vulnérabilité des enjeux existants en zone à risques ou réduire l'intensité des aléas)
- Préparation à la crise dont planification de l'organisation des secours et préparation au retour à la normale (résilience des services et réseaux, gestion des déchets, etc.)

## PROTECTION

- Prévisions → **Alerte** → comportements individuels et collectifs adaptés

## GESTION DE LA CRISE

## GESTION POST-CRISE (retour à la normale, indemnisations,...)

## RETEX

# LES POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

## Réduire les conséquences négatives des inondations

- Identifier les enjeux (sécurité des personnes, des biens, activités économiques, patrimoines culturel et naturel)
- Définir et mettre en œuvre des mesures et actions proportionnées aux événements (aléa fréquent, aléa important, aléa extrême)
- Déployer des stratégies globales de gestion à l'échelle des territoires à l'échelle des bassins versants

## 4 niveaux d'intervention

- Européen
- National
- Bassin Seine -Normandie
- Local

# Rappel du contexte

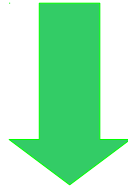
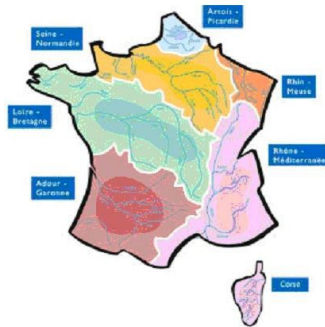
Communautaire



**Directive Inondation (2007)**

**Objectif :** Limiter les conséquences négatives des Inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine culturel et l'environnement.

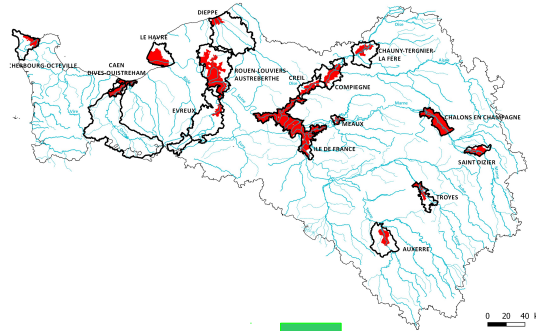
Nationale



**Stratégie Nationale de Gestion des risques d'Inondation (2014)**

**Objectifs :**  
Augmenter la sécurité des populations  
Réduire le coût des dommages  
Raccourcir fortement le délai de retour à la normal des territoires sinistrés.

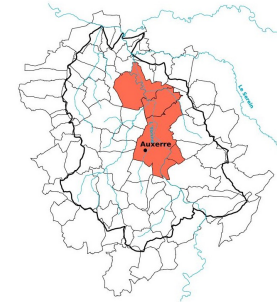
Bassin hydrographique



**Plan de gestion de Gestion des Risques de Gestion des Risques d'Inondation Seine-Normandie (2015)**

**Objectifs :** Traduire à l'échelle du bassin la Stratégie Nationale  
Ajout d'un 4ème objectifs :  
- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

Bassin versant



**Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (2016)**

**Objectifs :** Traduire à l'échelle du territoire le PGRI en prenant en compte les spécificités locales

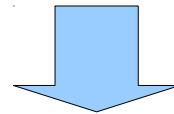




# Niveau européen

## La Directive Inondation (2007)

- Fixe un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion globale des risques d'inondations.
- Demande aux états membres de définir des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations et d'évaluer les résultats obtenus et fixe une méthode de travail commune à l'échelle européenne et un calendrier intégrant un cycle de révision tous les six ans.



### Transposée en droit français

- Loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 + Décret du 02 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation
- ➡ Code de l'environnement Livre VI Titre V Prévention des risques



# La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (2014)

- Fixe le cadre des politiques à mener et mettre en œuvre à l'échelle des bassins hydrographiques et des territoires.

## 3 objectifs prioritaires

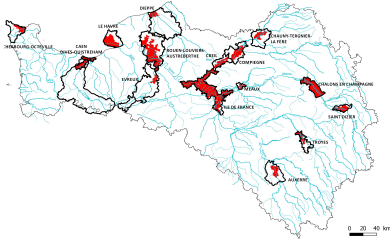
- ➔ augmenter la sécurité des populations exposées, stabiliser puis réduire les coûts des dommages liées aux inondations, raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

## 3 principes pour l'action

- ➔ solidarité, subsidiarité, priorisation et amélioration continue.

## 4 orientations stratégiques

- ➔ développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage, aménager durablement les territoires, mieux savoir pour mieux agir, apprendre à vivre avec les inondations.



# La stratégie de gestion à l'échelle du bassin Seine Normandie

- **Le diagnostic** : L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI – 2011)
  - **L'identification des enjeux majeurs** : les territoires à risques très importants d'inondation (TRI - 2012)
    - ↳ **TRI Auxerrois** : Appoigny, Augy, Auxerre, Champs, Gurgy et Monéteau
  - **La connaissance des TRI** : les cartes des surfaces inondables et des risques pour trois aléas (fréquent, moyen, extrême) : (cartes en cours de mise à jour dans le cadre de la révision des PPRi Yonne – non opposables)
- ➔ **Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (2016-2021) approuvé le 07 décembre 2015**

# Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine Normandie

## 4 objectifs – 63 dispositions

- Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires
- Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- Objectif 3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale
- Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs pour maintenir la culture du risque

### LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX SONT DÉCLINÉS EN TROIS GRANDS TYPES DE DISPOSITIONS

→ 63



#### DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ces dispositions s'appliquent sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie

→ 31



#### DES DISPOSITIONS COMMUNES AU PGRI ET AU SDAGE

ces dispositions concernent des objectifs communs au SDAGE et au PGRI et s'appliquent sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie

→ 12



#### DES DISPOSITIONS COMMUNES AUX TRI

ces dispositions ne concernent que les TRI et s'appliquent à tous les TRI dans le cadre des Stratégies Locales de gestion des risques d'inondation associées ou d'autres démarches sur les TRI

→ 20



# PGRI Seine Normandie (2016-2021)

## ↪ Une portée juridique :

- Compatibilité et mise en compatibilité des décisions et documents dans les domaines de l'eau, des risques et de l'aménagement (qui ne doivent donc pas s'opposer ou contrarier les mesures fixées par le PGRI).

## ↪ Un cadre pour l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation :

- Un périmètre intégrant le territoire à risques importants d'inondation mais adapté aux enjeux locaux
- Une déclinaison des 4 objectifs prioritaires du PGRI
- Des dispositions « obligatoires » du PGRI à intégrer dans la démarche d'élaboration de la SLGRI,
- Des modalités d'élaboration (parties prenantes)
- Un délai : une stratégie à approuver d'ici le 22 décembre 2016

# La stratégie locale de gestion du risque d'inondation

## Ce que dit la Loi

(L.566-8 et R.566-16 du code de l'environnement)

- Une stratégie locale est élaborée conjointement avec les parties intéressés pour chaque territoire identifié comme à risques importants d'inondation.
- La SLGRI vise à concourir à la réalisation des objectifs fixés par la SNGRI et le PGRI
- A l'échelle de son périmètre (à définir localement), elle elle identifie les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde adaptés aux territoires concernés.
- Elle ne comprend pas de mesures augmentant sensiblement (du fait de leur portée ou de leur impact) les risques d'inondation en amont ou en aval.

# La stratégie locale de gestion du risque d'inondation

## LA SLGRI EST DONC :

- **Le commencement d'un travail collectif et partagé** visant à démontrer la capacité du territoire à s'organiser face aux risques, coordonner et mieux articuler les politiques publiques pour prévenir efficacement les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes.
- L'identification des dispositions, mesures ou intentions en matière de connaissance, de prévention, de protection et de sauvegarde, **cohérentes avec les contextes locaux et répondant aux enjeux du territoire** qu'il conviendra de mettre en œuvre ou de concrétiser dans les années à venir (2017-2021)
- **Une feuille de route évolutive** en fonction de l'amélioration des connaissances, de la structuration des maitrises d'ouvrage, des réflexions de chacun.

# La stratégie locale de gestion du risque d'inondation

## CE QUE N'EST PAS LA SLGRI

- **Un programme d'actions engageant toutes les parties prenantes** (elle prend en compte toutefois les actions engagées par les acteurs locaux)
- **Un document juridiquement opposable** (PGRI)
- **Un plan de prévention des risques intercommunal** (elle intègre la programmation prévue pour l'élaboration/révision des PPRI)



# Le cadre fixé par le PGRI Seine-Normandie pour la SLGRI

- 4 objectifs à décliner selon les enjeux et contextes locaux
- Des priorités / innovations minimales pour toutes les SLGRI :

## LISTE DES DISPOSITIONS DU PGRI QUI S'IMPOSENT AUX STRATÉGIES LOCALES

Réduction de la  
vulnérabilité

Aléa ruissellement  
Systèmes d'endiguement

Gestion de crise :  
déchets et réseaux,  
continuité

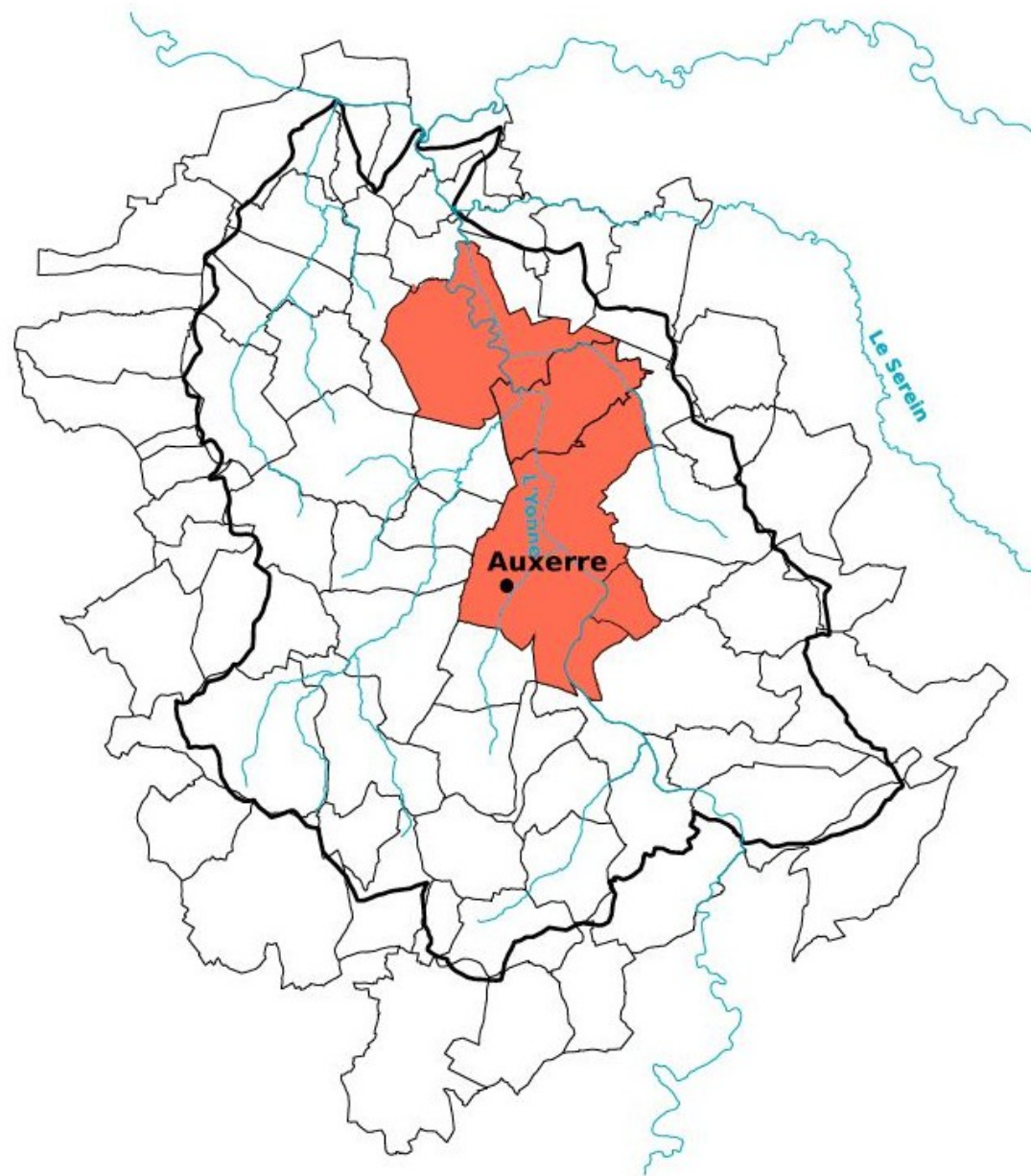
Gouvernance et  
information

- 
- 1.E.2 Communiquer auprès des porteurs de projets sur la réduction de la vulnérabilité
  - 2.F.1 Élaborer une stratégie de lutte contre les ruissellements à l'échelle des TRI
  - 2.G.1 Identifier les systèmes d'endiguement et leurs gestionnaires
  - 3.A.1 Planifier la gestion de crise à l'échelle des Stratégies Locales
  - 3.A.2 Anticiper la gestion des déchets liés aux inondations pendant et après la crise
  - 3.A.3 Assurer la mise en place et la cohérence des plans communaux de sauvegarde sur les TRI
  - 3.A.4 Veiller aux capacités de continuité d'activité des services impliqués dans la gestion de crise
  - 3.A.5 Mettre en sécurité le patrimoine matériel et immatériel
  - 3.D.1 Collecter les informations relatives aux réseaux d'infrastructures et à leur résilience
  - 3.D.2 Collecter les informations relatives aux réseaux de service et à leur résilience
  - 4.B.1 Développer la gouvernance et mobiliser les acteurs autour des TRI
  - 4.D.2 Mobiliser les outils de gestion du risque pour informer les citoyens

# LE PERIMETRE DE LA SGRI

## Périmètre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du bassin versant de l'Yonne médian et du TRI Auxerrois

- Logique de bassin versant : sous-bassin Yonne entre Cure et Ravillon / Armançon
- Solidarité amont-aval
- Prise en compte des différents types d'aléas inondation (débordement, ruissellement, remontée de nappe, rupture d'ouvrage)
- 1 0 EPCI, 71 communes dont les **six communes du TRI**
- Inclus dans le périmètre du SCOT G. Aux.
- Intègre le périmètre d'action du contrat global de l'eau de l'Auxerrois – Coulangeois.



# GOUVERNANCE DE LA SLGRI

\* **Un pilotage de la démarche par l'Etat** (animation, aide à l'émergence de la réflexion, arrêt de la SLGRI ) en association avec les acteurs du territoire concernés - service technique : DDT

\* **Les parties prenantes** (acteurs de la sécurité, de la gestion de l'eau, de l'aménagement, de l'environnement, acteurs économiques)

- contribuent au diagnostic, à la réflexion et à l'élaboration du projet
- émettent un avis sur le projet de SLGRI avant son approbation par le préfet

- État : *Préfecture, DDT, DRIEE, DREAL, ARS, DIRCE*
- Collectivités : *CRBFC, CD89, EPCIs, communes, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux*
- C. consulaires : CCI, CM, CAg
- Etab. : *AESN, VNF, SDIS, SNCF, SDCY, APRR, autres gestionnaires de réseaux*
- Associations : YNE, ADENY, UFC
- Services techniques : IER, CAUE, EPBTP SGL,

# ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES

## **Comité de pilotage et de suivi :**

consulté aux différentes étapes de l'élaboration du projet puis lors des phases de mise en œuvre et d'évaluation.

- Membres : Préfet, CA, EPCIs, CD89, PETR Grand Auxerrois, Communes du TRI + autres parties prenantes en tant que de besoin

## **Comité technique :**

donne un avis sur les documents préparatoires, les méthodes de travail puis propose les modalités de suivi et d'évaluation.

- Membres : DDT, services techniques CA, services techniques des parties prenantes en tant que de besoin

## **« Séminaires des parties prenantes » :**

contribuent à l'élaboration du projet puis à sa mise en œuvre (2016-2021), son évaluation et sa mise à jour (2021).

# LE CALENDRIER

- Fin 2015 : Approbation du PGRI Seine Normandie
- 13 Juillet 2016 : Installation du COPIL – arrêté préfectoral désignant les parties prenantes
- Juillet / Août 2016 : élaboration d'une version « martyre » du projet - diffusion

## **26 septembre 2016**

*Séminaire des parties prenantes (amendement et enrichissement du projet )*

## **1ère semaine d'Octobre 2016**

*Saisine officielle des parties prenantes et du préfet de bassin pour avis (2 mois)*

## **1ère quinzaine de Décembre 2016**

*COPIL (présentation de la version amendée par les parties prenantes, avis)*

## **Fin Décembre 2016**

*Approbation de la SLGRI par le préfet*

## **2017- 2021**

*Mise en œuvre de la SLGRI*

# Objectifs du séminaire

## Appropriation de la démarche et contribution aux réflexions

- Faire connaître le projet à tous les acteurs locaux concernés par son élaboration et sa mise en œuvre ;
- Écouter les attentes, recueillir les avis, débattre du contenu des propositions de mesures soulevées ;
- Donner aux décideurs un éclairage pour évaluer l'intérêt de chaque mesure proposée au regard des éléments de constat du territoire.

## Ce qui est attendu de cette rencontre participative

- Une participation large et ouverte (séances plénières et ateliers) afin de recenser les besoins et remarques sur la démarche en cours.
- Un enrichissement du diagnostic préalable (transmis préalablement)
- L'identification des mesures ou des intentions (fiches transmises préalablement) en veillant à les territorialiser et les prioriser.

## LES ATELIERS

- **A1 ( Objectif 1 SLGRI) : Réduire la vulnérabilité des territoires**

*Thématiques : prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement (PPR, Urbanisme), réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens situés en zone inondable*

- **A2 (Objectif 2 SLGRI) : Agir sur les aléas pour stabiliser puis réduire les coûts des dommages**

*Thématiques : connaissances des aléas, lutte contre le ruissellement, ouvrages de protection*

- **A3 (Objectif 3 SLGRI) Réduire les délais de retour à la normale des territoires sinistrés**

*Thématiques : préparation à la gestion des crises, prévision et alerte, gestion des déchets et résilience des réseaux*

- **A4 (Objectif 4 SLGRI) Développer la culture du risque**

*Thématiques : Information préventive des populations, sensibilisation des entreprises*

# Éléments de diagnostic





# SLGRI - ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## Les inondations par débordement de cours d'eau

**L'Yonne et ses grands affluents (Armançon, Serein) :** Des inondations de plaine, puissantes mais également très réactives aux précipitations importantes sur le BV.

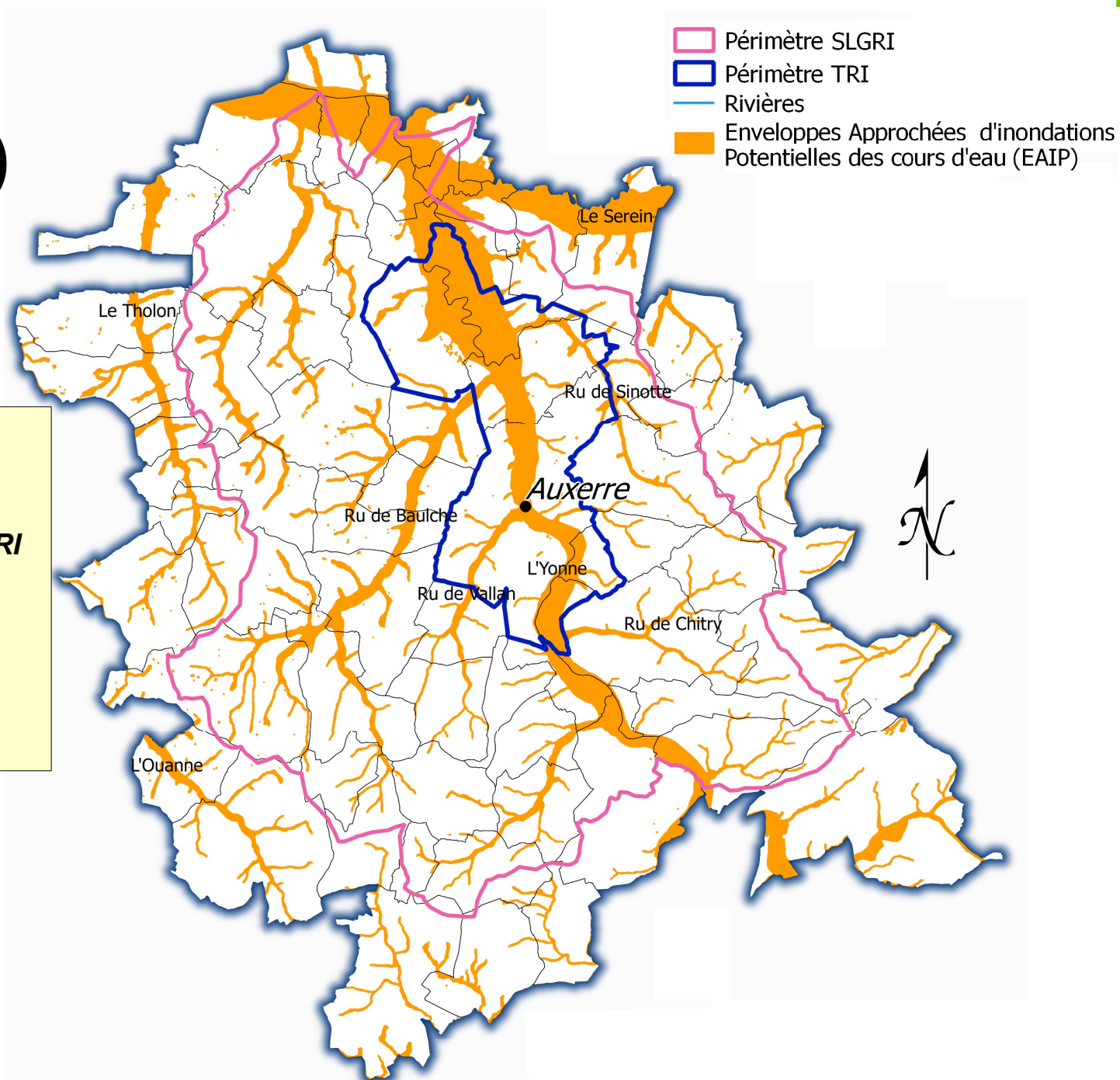
- Des crues en été, automne, printemps et hiver
- Des événements catastrophiques ou majeurs « oubliés » : 1866, **1910**, 1923, **1955**
- Des événements encore dans les mémoires : mars 2001, printemps 2013

**Des petits affluents qui réagissent rapidement et violemment aux précipitations massives notamment lorsque les sols sont saturés**

Mai 2016 : Grand Rû, Rû de Sinotte...

**Des remontées de nappe localisées**

# Surfaces inondables (cours d'eau)



- 35,98 km<sup>2</sup> inclus dans le périmètre TRI  
- 97,45 km<sup>2</sup> inclus dans le périmètre SLGRI

# SLGRI - ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

## Les inondations par ruissellement

Des ruissellements et des coulées de boue violents, récurrents et de plus en plus intenses

- Secteur du chablisien (phénomènes caractérisés - PPRr)
- Coteaux de l'Auxerrois (phénomènes, aléas et enjeux à étudier)  
Août 2014, Mai 2016...

Dysfonctionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales ?

Ruissellements urbains ?

# SLGRI - ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

## Les ruptures de Barrage

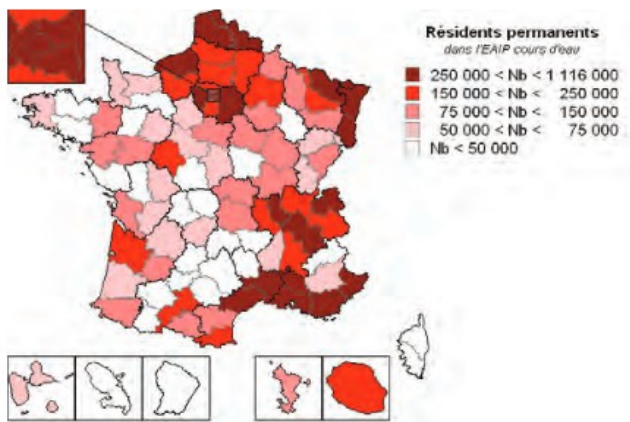
### **Barrage-réservoir de Pannecièrre (Yonne amont 1949) -**

Classe A – Gestionnaire EP Seine Grands Lacs – 82,5 millions de m<sup>3</sup> - hauteur digue : 49 m

- Sécurité : contrôles et surveillance (permanents par le gestionnaire+ annuels par l'État - DREAL BFC)
- Rupture ouvrage : Plan particulier d'intervention (PPI) – onde de submersion concerne l'ensemble du département – Arrivée dans l'Yonne en 4h.

### **Chaîne des Barrages Hydro-électriques (Cure) *Chaumeçon, Crescent, Malassis, Bois de Cure* - Gestionnaire EDF**

- Chaumeçon : Classe A – 19,3 millions de m<sup>3</sup> - hauteur digue : 36 m
- Rupture ouvrage : Plan particulier d'intervention (PPI) – onde de submersion concerne l'ensemble du département – Arrivée dans l'Yonne en moins de 15 mn.



Evaluation préliminaire nationale des risques d'inondation - 2012

# Éléments de diagnostic

## Les enjeux

↪ **Bassin Seine Normandie** : 4,8 millions de personnes habitent en zone potentiellement inondable, soit plus de 25% de la population

↪ **Conséquences d'une crue de type 1910 en Île-de-France** :

- 850 000 Habitants touchés, 4 à 5 millions concernés par les dysfonctionnements (services, réseaux, etc.)
- 170 000 entreprises concernées, paralysies régionale et nationale
- 17 milliards d'euros (hors dommages aux réseaux et conséquences économiques)

➔ **Importance de la préservation des champs d'expansion des crues et de l'aménagement du territoire en amont.**

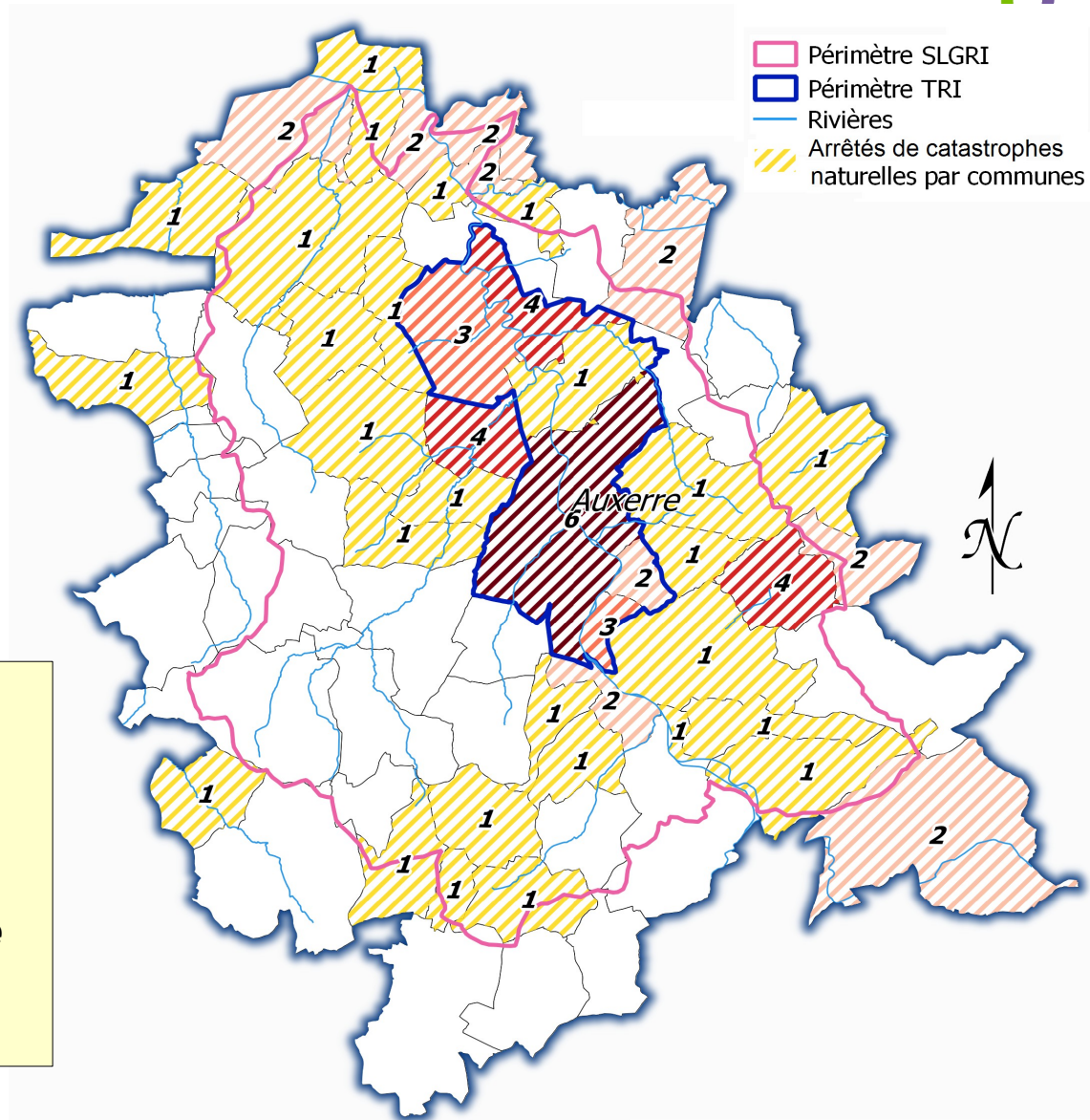
# Éléments de diagnostic

## Les enjeux

- 90 % des communes de la SLGRI sont concernées par les inondations.
- Une majorité d'entre elles ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des inondations dont certaines plusieurs fois

**+ 51 communes en 2016 dont 3 dans le périmètre SLGRI:**

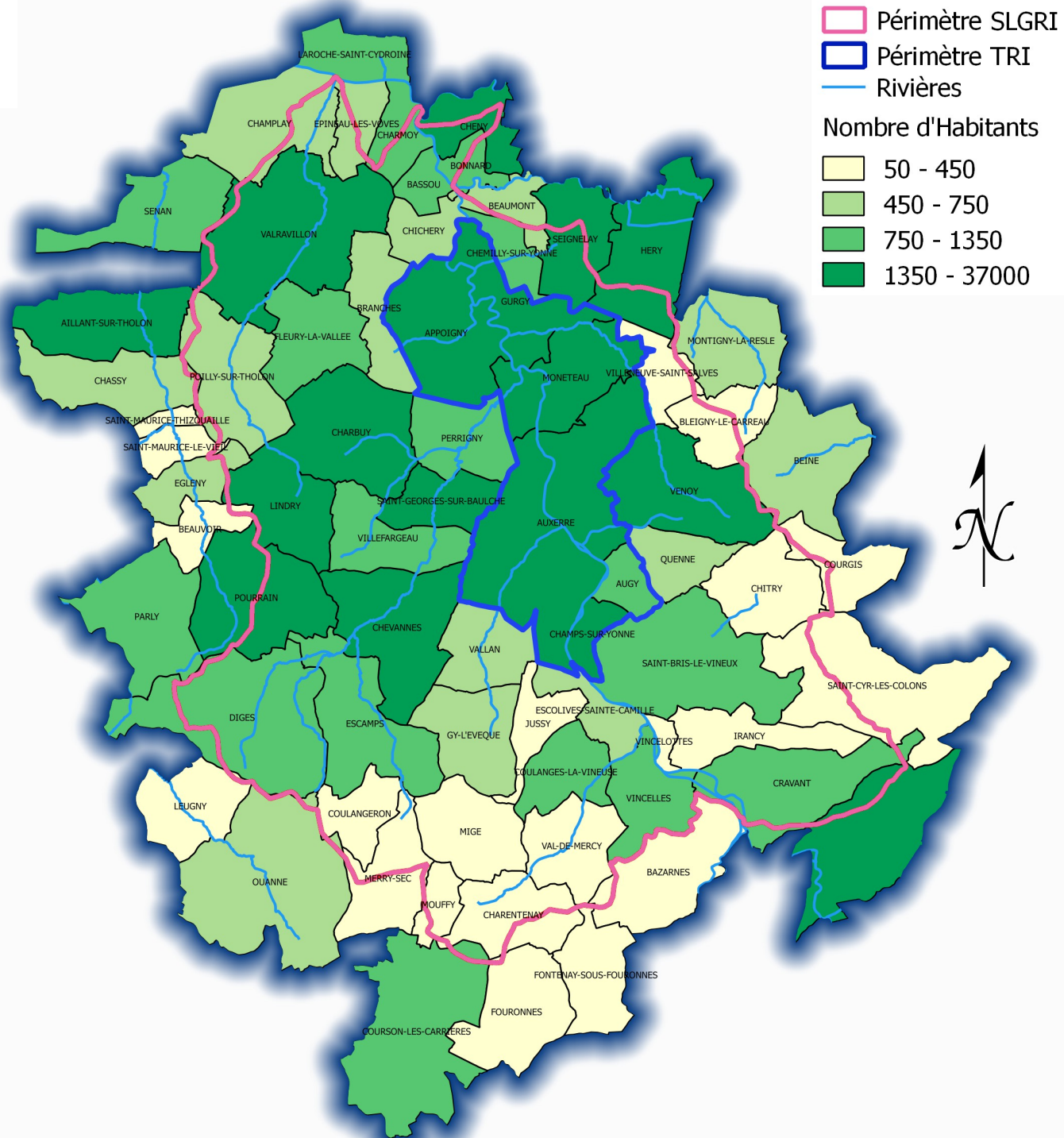
- **Beaumont**
- **Chemilly / Yonne**
- **Gurgy**



# Enjeux

**14 000  
personnes  
potentiellement  
impactées par les  
débordements de  
cours d'eau dans le  
secteur de  
l'Auxerrois (CA)**

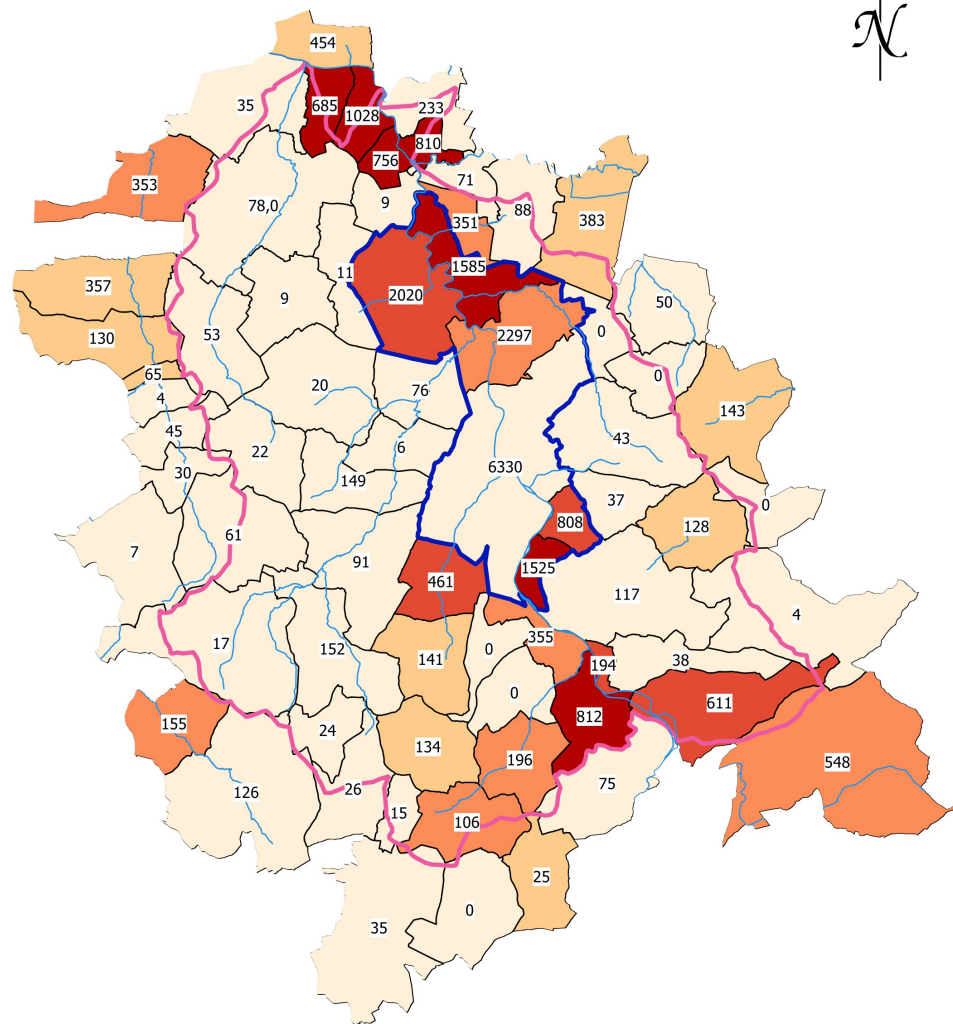
Source : EPRI



# Enjeux



***Des communes très exposées aux inondations majeures***



## Légende

En étiquette le nombre d'habitants concernés

Pourcentage de la population compris dans l'EAIP

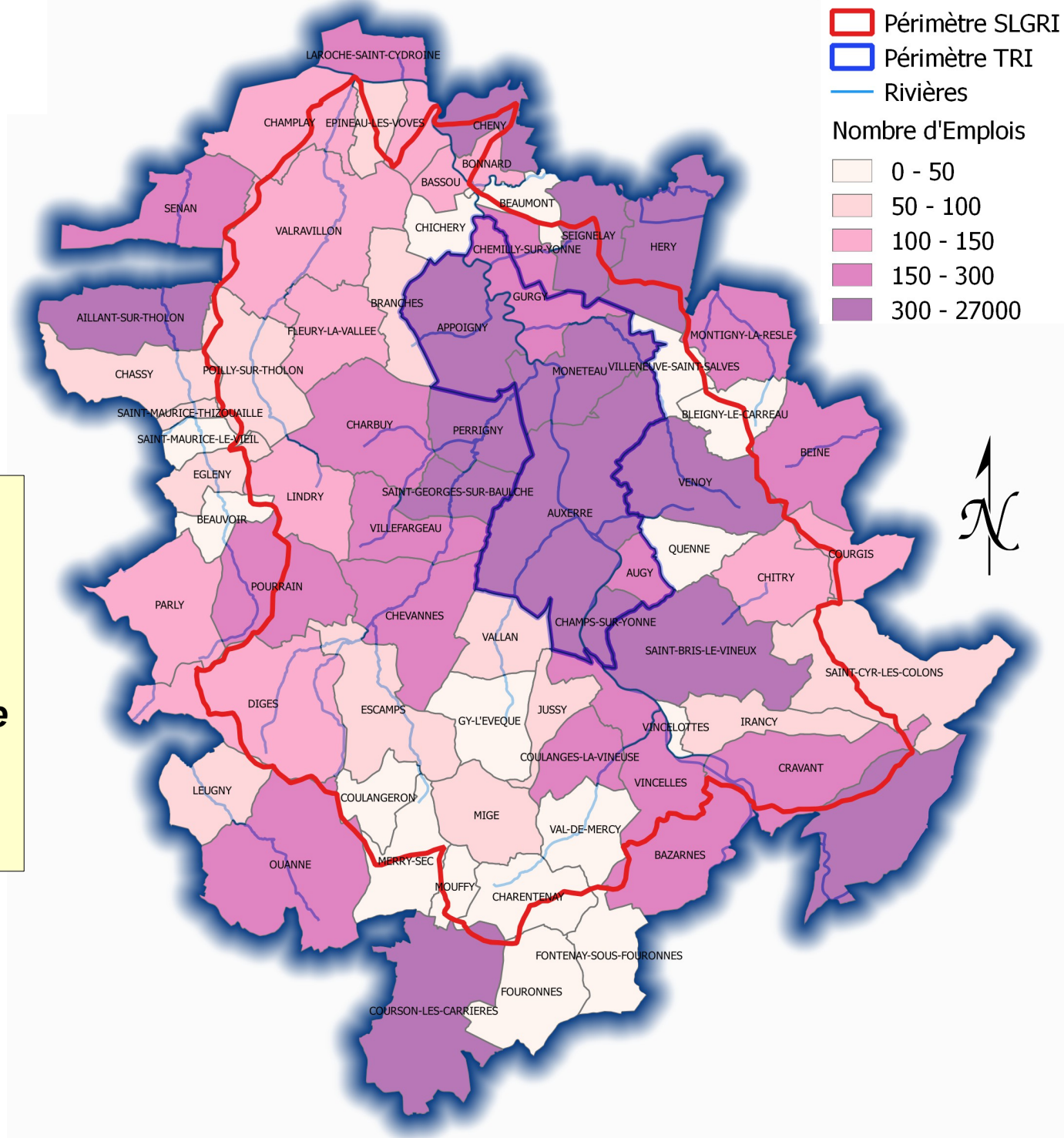
- 0 - 20
- 20 - 40
- 40 - 60
- 60 - 80
- 80 - 100



# Enjeux

**16 000  
emplois  
potentiellement  
menacés par les  
débordements de  
cours d'eau dans le  
secteur de  
l'Auxerrois (CA)**

Source : EPRI

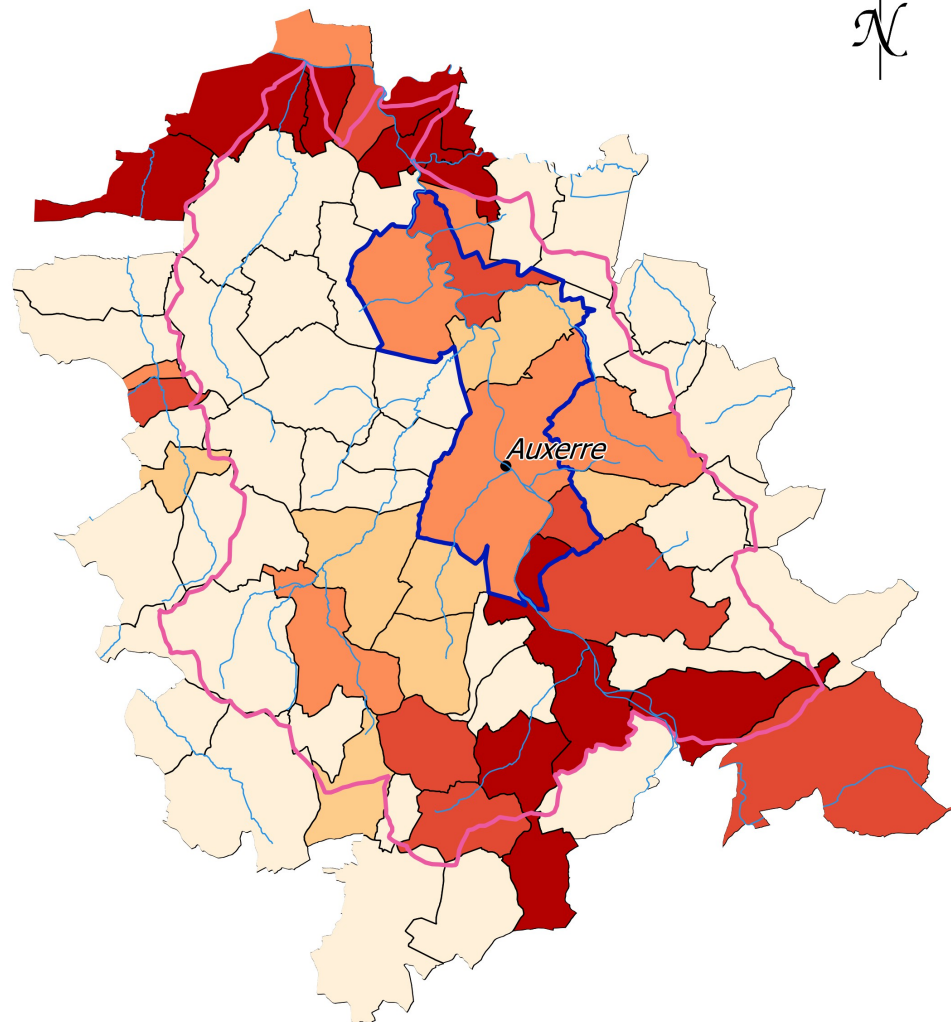


# Enjeux



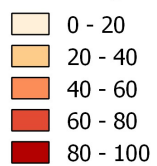
**Des emplois  
concentrés en zone  
potentiellement  
inondable.**

Source : EPRI



## Légende

Pourcentage d'emploi dans l'EAIP

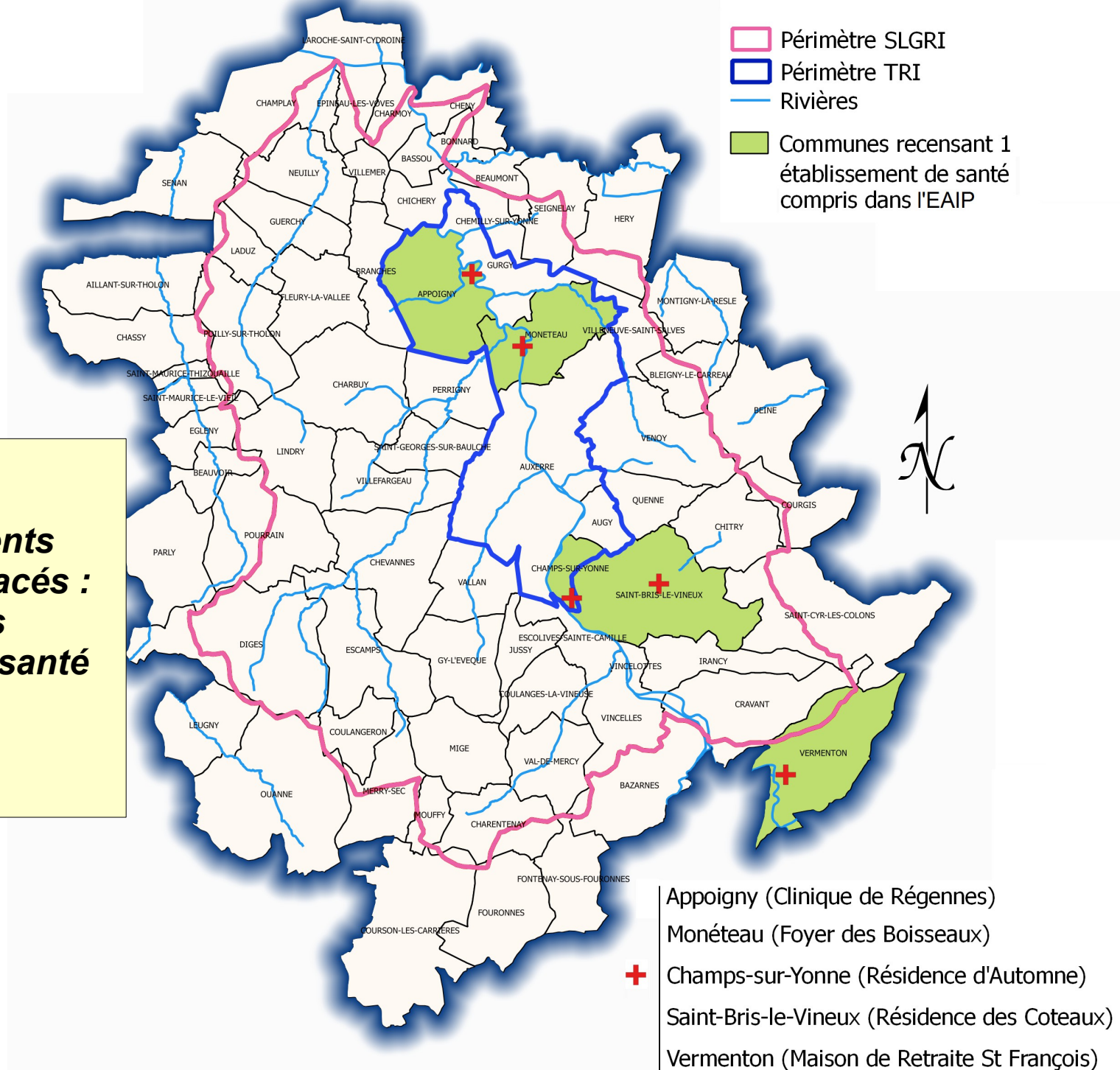


# Enjeux

- Périmètre SLGRI
- Périmètre TRI
- Rivières
- Communes recensant 1 établissement de santé compris dans l'EAIP

**Des établissements « sensibles » menacés : l'exemple des établissements de santé**

Source : EPRI



# Connaissance des phénomènes , aléas et enjeux

## **Cours d'eau majeurs**

### **Yonne/Serein**

*Modélisation hydraulique récente (Serein, Yonne) + cartographies des différents aléas (5,10,20,30,50 ans, centennale, 1000 ans sur le TRI) Cartographies précises des enjeux faite (Armançon) ou en cours (serein, Yonne)*

### **Armançon**

*PPRi ancienne génération - modélisation partielle en cours- cartographies des enjeux socio-économiques disponibles (Papi)*

## **Autres cours d'eau importants**

*PPRi sur la Cure, Atlas des zones Inondables sur l'Ouanne et le Tholon*

## **Petits affluents**

*Cartes des plus hautes eaux connues (en général crue de 1955) sur certains des affluents de l'Yonne.*

## **Remontées de nappe**

*Carte des sensibilités (BRGM) – Connaissance imprécise des phénomènes*

## **Ruissellements**

*Globalement, peu d'éléments de connaissance précis sur le secteur (quelques études localisées, PPr Chablisien)*

**En cours : capitalisation des événements de 2016  
(zones inondées, axes d'écoulement)**



# Prévention : Prise en compte des risques dans l'aménagement -PPRi et PPRr

## Les plans de prévention des risques inondation

### Yonne aval

(Champs à Sens)  
PPRI approuvés  
Révision engagée

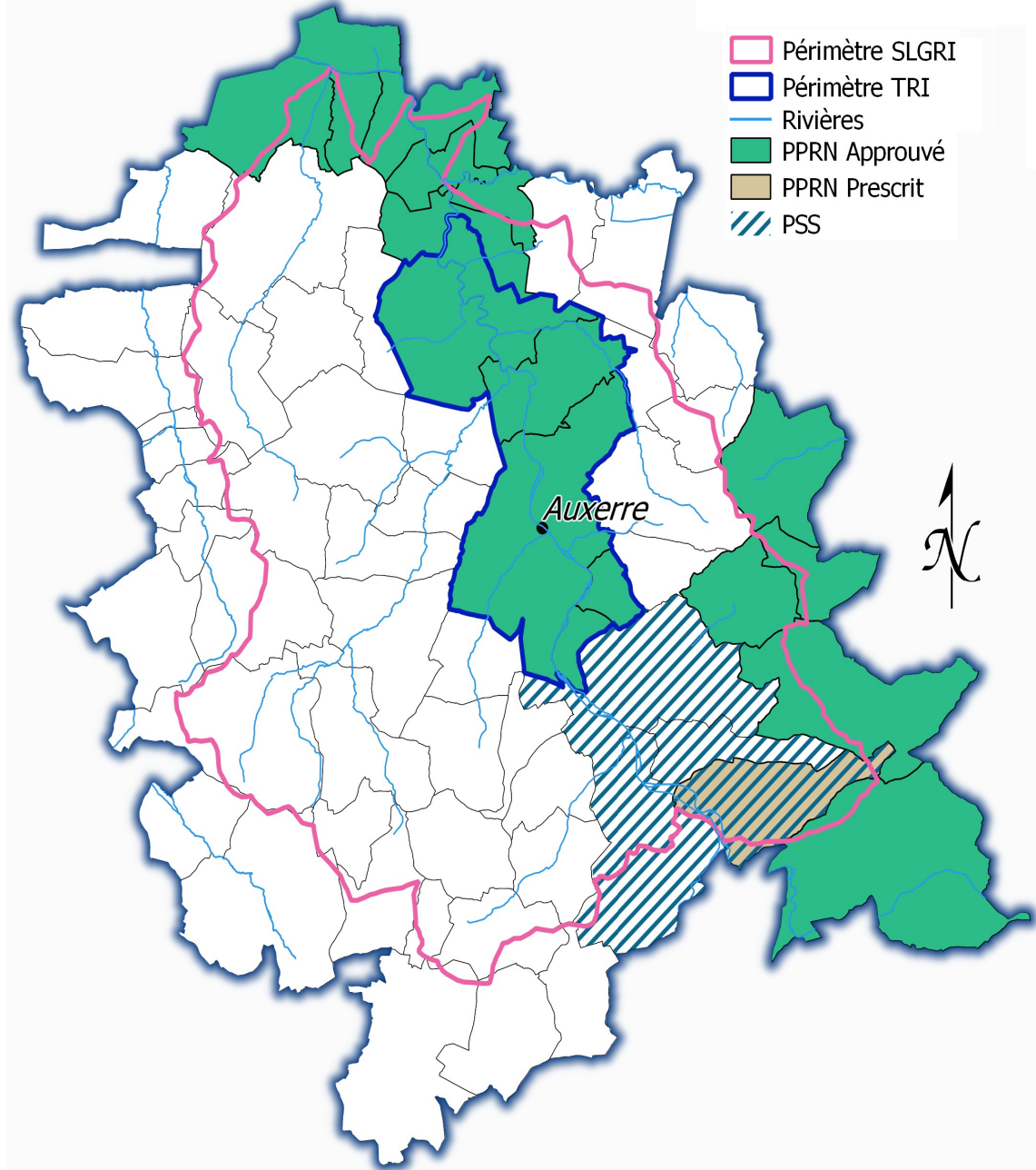
### Yonne amont

PSS Yonne valant PPR avec  
des erreurs (Carte PHEC)  
PPRi en cours

PPRi Serein en cours

PPRi Armançon et Cure  
approuvés

PPRr Chablisien app. par  
anticipation (à évaluer)



# Prise en compte des risques dans l'urbanisme (hors PPR)

*Atlas des zones Inondables (ouanne, tholon)*

*Cartes des plus hautes eaux connues (en général crue de 1955) sur des affluents de l'Yonne*

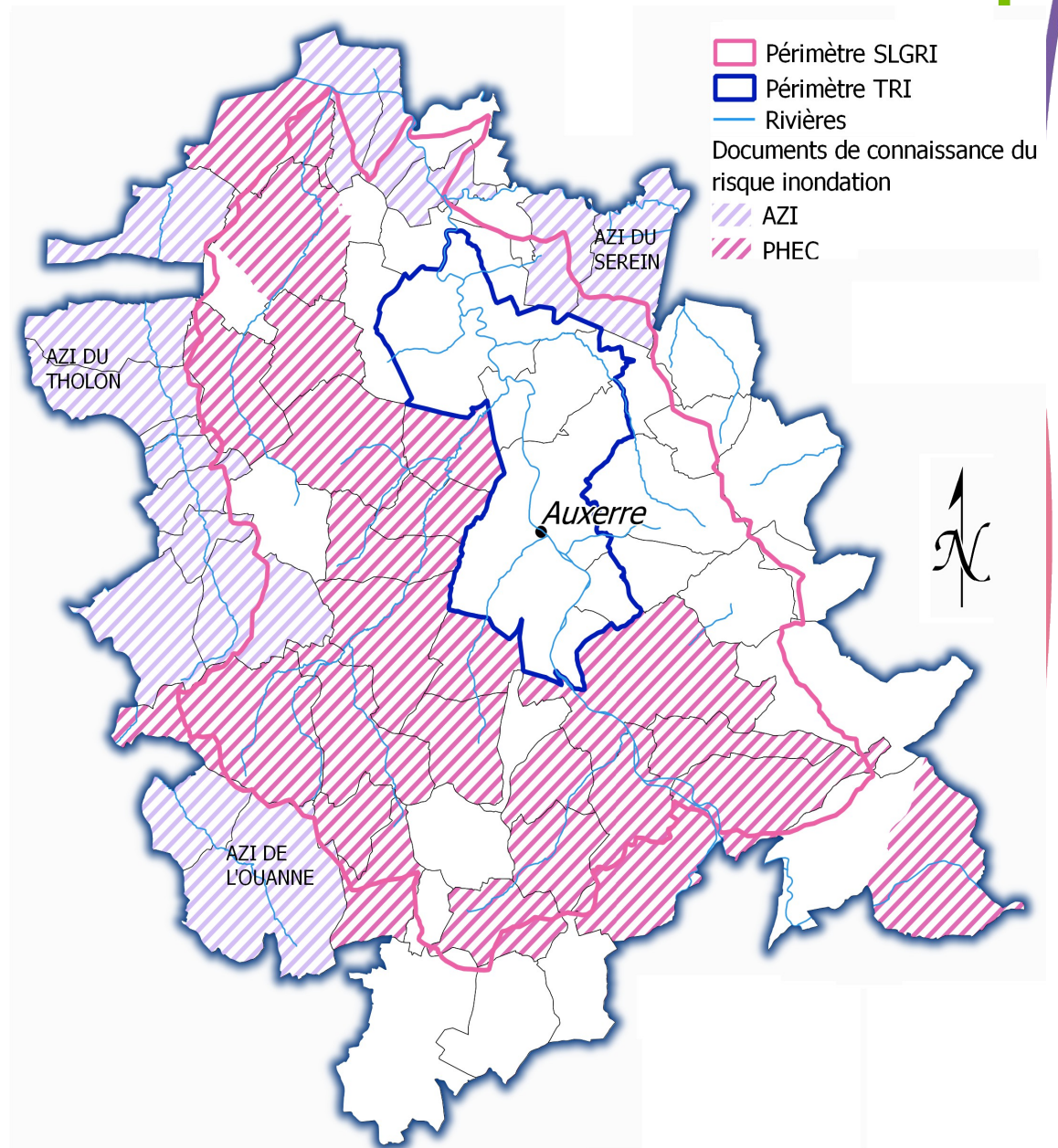
**Evènements de 2016 à capitaliser (zones inondées, axes d'écoulement)**



**Prise en compte lors de l'élaboration des documents de planification**

**+**

**R.111-2 pour l'application du droit des sols**



# Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes situées en zone inondable

## **Rappel :**

**14 000 habitants, 16 000 emplois, des établissements sensibles (santé, bâtiments de gestion de crise, etc..)**

*De nombreux guides sur le sujet (CEPRi, MEEM,tcct)*

*Des outils bientôt disponibles : cartographie des enjeux sur l'Yonne*

*Peu d'actions engagées sur le territoire ?  
(informations, structures de conseil, diagnostics, problème du financement..)*

*Des règlements de PPRi qui ne prévoient pas des mesures très détaillées ni obligatoires*

# Réduire l'intensité des aléas

## **Les mesures douces**

- *La préservation des espaces de divagation des cours d'eau, des zones humides et des champs d'expansion des crues (police de l'eau, contrôles)*
- *L'entretien des cours d'eau (actographie et guide d'entretien en cours)*
- *Le maintien des boisements et des haies dans les zones de production du ruissellement (documents d'urbanisme)*
- *L'entretien des ouvrages existants*
- *Des techniques d'aménagement et culturelles adaptées*

## **Les mesures lourdes**

- *La restauration hydrogéomorphologique des cours d'eau*
- *L'aménagement de zones de surstockage (études anciennes pour l'Yonne)*
- *Les ouvrages de protection vis à vis d'un événement donné (crue ou pluie de projet) : quelles connaissances des ouvrages existants, des infrastructures jouant un rôle de digue ?*



# Gestion des crises

*Une prévision des crues sur les grands cours d'eau (Yonne, Serein, Armançon)*

*Un dispositif d'alerte efficace*

*Forte réactivité des structures Solidarité*

*Mais est-on bien préparé.. ?*

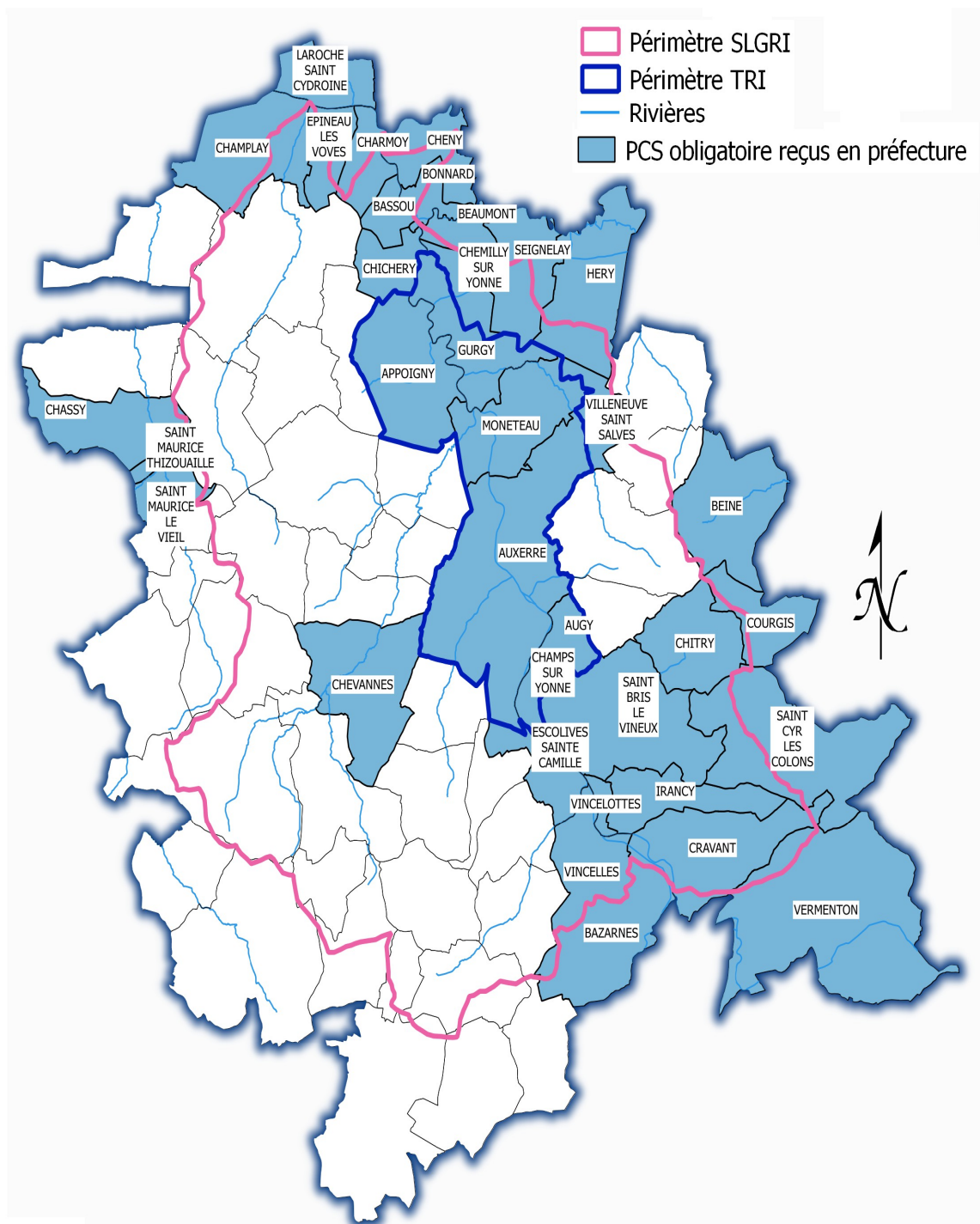
*Des PCS en place, à mettre à jour ?*

*Des outils à développer et moderniser (cartographie des différents aléas, enjeux)*

*Évaluer la vulnérabilité / résilience des réseaux*

*Gestion des déchets liés aux inondations ?*

*Exercices !*



# Information préventive et culture du risque

*Des évènements majeurs oubliés*

*Peu de repères de crues*

*Un DDRM en cours de révision*



*Une information des populations,  
des entreprises et des  
concepteurs à renforcer à toutes  
les échelles du territoire*

**Inondation**  
**Janvier 2001**  
Niveau atteint par les eaux  
*La Vilaine*

**RISQUES MAJEURS**  
ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

**DICRIM** DE LA COMMUNE DE **GUICHEN**  
document d'information communal sur les risques majeurs

**GUICHEN**  
PONT-REAN  
SAUVEGARDE

**Réunion publique sur les risques majeurs dans la commune de Montchaboud**

RSS | le 30-05-2011 | par [Laurence Cassagne](#) - Ingénieur, IRMa | 1795 vues | [Recommander cet article](#) |



Vendredi 27 mai 2011, la commune de Montchaboud a organisé une réunion publique sur les risques majeurs et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette petite commune iséroise poursuit son effort en matière d'information préventive et d'organisation communale.

# Les ateliers de travail



# Les modalités pratiques et le déroulement de la séance

- Constitution de petits groupes de travail ;
- **Recueil des avis et suggestions** sur les propositions de mesures envisagées ;
- Déroulement des 4 ateliers en simultané en deux sessions (matin et après midi)

## Déroulement des ateliers

- Propos introductifs de l'animateur ( environ 5 minutes) :
  - Exposé des éléments de constat et de diagnostic du territoire
  - Présentation des objectifs et mesures envisagées
- **Débats**
- **Synthèse**

**Bon débat à tous**



# Suite de la démarche et calendrier



AUXERRE, 1910. - Crue de l'Yonne - Vue prise du Pont de la Tournelle



**Merci de votre attention.**